

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

PROVINCE DE QUÉBEC
LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SOMMETS

Le 29 juin 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Sommets tenue le 29 juin 2021 à 18 h 30 via visioconférence.

PRÉSENCES

Mme Josée Banville
M. Francis Boulet
M. Nicolas Busque
M. Richard Desharnais
Mme Isabelle Forcier
Mme Caroline Lacroix, présidente
M. Pierre-Paul Lavoie
M. Pierre Lemay
Mme Karine Morin, vice-présidente
M. Martin Riendeau
Mme Nathalie Roy
Mme Natalie St-Pierre
Mme Emmanuelle Vincent-Racicot

Et Édith Pelletier, directrice générale

Aussi présents :

Lyne Beauchamp, directrice du Service du secrétariat général et des communications
Daniel Blais, directeur du Service des ressources financières et matérielles

ABSENCE

M. Sébastien Bérard
M. Guy Roy

1. OUVERTURE

CA-210629-1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LA PRÉSIDENTE À 18 H 30

La présidente souhaite la bienvenue à tous les membres.

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

CA-210629-1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Isabelle Forcier, administrateur, et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-210330-1.3

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 MARS 2021

Il est proposé par Richard Desharnais, administrateur, et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 30 mars 2021 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-210629-1.4

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

La secrétaire générale, Lyne Beauchamp, fait le suivi des affaires découlant du procès-verbal.

CA-210629-1.5

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a pas de question du public.

2. RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

CA-210629-2.1

Reddition de comptes

Les membres du conseil d'administration ont reçu un document faisant état des décisions prises par la directrice générale en conformité avec le règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs.

Édith Pelletier précise certains éléments qui ont fait l'objet de décisions récentes dont la structure administrative 2021-2022.

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

3. POINTS DE DÉCISION

SECRETARIAT GÉNÉRAL ET COMMUNICATION

CA-210629-3.1

Calendrier des séances du conseil d'administration 2021-2022 - Adoption

L'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) prévoit que le centre de services scolaire doit tenir au moins quatre séances ordinaires par année scolaire.

L'article 2 des Règles de fonctionnement du conseil d'administration prévoit que les réunions doivent se tenir généralement en septembre, novembre, mars et juin.

Il est proposé par Pierre-Paul Lavoie, administrateur, et résolu :

D'adopter tel que ci-après, le calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration pour l'année scolaire 2021-2022 :

Calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration – 2021-2022			
Mardi 28 septembre 2021 18 h 30 à 21 h 30	Mardi 30 novembre 2021 18 h 30 à 21 h 30	Mardi 29 mars 2022 18 h 30 à 21 h 30	Mardi 28 juin 2022 18 h 30 à 21 h 30

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RESSOURCES FINANCIÈRES

CA-210629-3.2

Budget 2021-2022 - Adoption

Édith Pelletier et Daniel Blais présentent le budget du centre de services scolaire 2020-2021.

CONSIDÉRANT QUE conformément à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), le Centre de services scolaire des Sommets doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2021-2022 ;

CONSIDÉRANT les travaux d'analyse et les recommandations du Comité de répartition des ressources ;

CONSIDÉRANT QUE le budget déposé est conforme aux recommandations du CRR ;

CONSIDÉRANT QUE ce budget prévoit un déficit d'exercice de 207 557 \$ et que ce montant est égal à la limite d'appropriation de l'excédent accumulé représentant 15 % de l'excédent accumulé au 30 juin 2020, exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains ainsi que de la subvention financement à recevoir relative à la provision pour avantages sociaux au 30 juin 2020;

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

CONSIDÉRANT QUE le produit de la taxe scolaire au montant de 11 090 265 \$ a été établi en prenant en considération :

- une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 39 435 950 \$ (51 239 182 \$ incluant les neutres);
- un nombre de 41 400 immeubles imposables de plus de 25 000 \$ (45 455 incluant les neutres), et :
- Le taux de 0,1054 \$ du 100 \$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2021-2022.

Il est proposé par Natalie St-Pierre, administrateur, et résolu :

QUE le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 123 090 354\$ et des dépenses de 123 297 910\$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-210629-3.3

Institution financière – renouvellement de l'offre de services bancaires

CONSIDÉRANT que l'entente de services bancaires avec la Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog conclue le 1^{er} juillet 2019 et d'une durée de deux ans, prendra fin le 30 juin 2021;

CONSIDÉRANT l'important partenariat des caisses Desjardins, situées sur le territoire du Centre de services scolaire des Sommets (CSSDS), avec les milieux scolaires et communautaires et leurs contributions financières pour soutenir les jeunes et les projets d'éducation;

CONSIDÉRANT que les membres du comité de vérification ont pris connaissance de l'offre de services bancaires de la Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog présentement en vigueur et recommandent sa reconduction pour une année supplémentaire, soit du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022;

CONSIDÉRANT que le 3 juin 2021, la Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog a accepté de reconduire leur offre de services bancaires pour une année supplémentaire;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur les contrats des organismes publics (L.R.Q., C 65-1) et du Règlement sur certains contrats de services des organismes publics (C-65.1, r. 4);

Il est proposé par Pierre Lemay, administrateur, et résolu :

DE reconduire l'offre de services bancaires avec la Caisse Desjardins du Lac Memphrémagog pour une année supplémentaire, soit du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022.

Et

QUE la directrice générale et le directeur du service des ressources financières et matérielles soient autorisés à signer pour et au nom du Centre de services scolaire des Sommets tous les documents nécessaires ou utiles pour mener à bien cette entente.

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-210629-3.4

Politique relative aux frais de déplacement et de séjour – Autorisation de consultation

Il est proposé par Emmanuelle Vincent-Racicot, administrateur, et résolu :

De soumettre pour consultation aux instances concernées, la politique relative aux frais de déplacement et de séjour tel que déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

MARTIN RIENDEAU ET FRANCIS BOULET QUITTENT LA SÉANCE A 19 H 13.

HUIS CLOS À 19 H 13

Il est proposé par Isabelle Forcier, administrateur, et résolu :

QUE le conseil d'administration siège à huis clos pour discuter d'un dossier de résiliation du contrat d'engagement d'un enseignant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

JOSEE BANVILLE, NATHALIE ROY, DANIEL BLAIS ET NICOLAS BUSQUE QUITTENT LE HUIS CLOS A 20 H 20.

Il est proposé par Karine Morin, administrateur, et résolu :

QUE le conseil d'administration revienne en séance publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE À 21 H 05

CA-210629-3.5

Résiliation du contrat d'engagement d'un enseignant

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la convention collective locale des enseignantes et enseignants (article 5-7.00);

CONSIDÉRANT l'enquête disciplinaire effectuée par le Service des ressources humaines concernant des événements précis impliquant un membre du personnel enseignant portant le numéro de matricule 3125;

CONSIDÉRANT que ce membre du personnel enseignant a été informé des motifs au soutien de l'intention de la résiliation de son engagement auprès du Centre de services scolaire des Sommets et qu'il a eu l'opportunité d'exprimer son point de vue à plus d'une reprise;

CONSIDÉRANT les faits et les motifs exposés par le directeur du Service des ressources humaines aux membres du conseil d'administration;

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

CONSIDÉRANT que ce membre du personnel enseignant et ses représentants ne se sont pas prévalus de leur droit d'être entendus par le conseil d'administration malgré avoir été dûment informés le 21 juin 2021;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Sommets souhaite procéder à la résiliation d'engagement de ce membre du personnel enseignant au sens de l'article 5-7.00 de la convention collective locale des enseignantes et enseignants;

APRÈS MURES DÉLIBÉRATIONS ET RÉFLEXION.

Il est proposé par Karine Morin, administrateur, et résolu :

DE procéder à la résiliation d'engagement du membre du personnel enseignant portant le numéro de matricule 3125, dont les coordonnées sont jointes sous pli confidentiel (selon le dossier 3.5), au 29 juin 2021, et ce, pour les motifs énoncés dans la lettre du 4 mai 2021 et signée par le directeur de l'établissement et par la directrice générale du Centre de services scolaire des Sommets.

QUE Martin Charron, directeur du Service des ressources humaines, soit mandaté aux fins de donner suite à la présente résolution.

6 membres du conseil d'administration ont voté pour.
2 membres du conseil d'administration ont voté contre.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

**MARTIN RIENDEAU, FRANCIS BOULET, JOSEE BANVILLE, NATHALIE ROY,
DANIEL BLAIS ET NICOLAS BUSQUE REVIENNENT A LA SÉANCE À 21 H 10.**

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Caroline Lacroix, présidente du conseil d'administration, fait état de la rencontre de l'assemblée générale annuelle de la Fédération des centres de services scolaires du Québec (FCSSQ) tenue le 10 juin 2021.

Caroline Lacroix informe les membres du conseil d'administration qu'un sondage de satisfaction leur sera envoyé sous peu afin de valider des éléments en lien avec le fonctionnement du conseil d'administration.

RAPPORT DES COMITÉS

CA-210629-7.1

Compte-rendu du comité de gouvernance et d'éthique du 17 novembre 2020

Caroline Lacroix informe les membres du conseil d'administration des démarches qui ont été faites par le comité de gouvernance et d'éthique en lien avec la formation obligatoire qui doit être suivie par les membres des conseils d'établissement du Centre de services scolaire des Sommets. Elle fait état des recommandations qui seront proposées pour l'année scolaire 2021-2022.

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

CA-210629-7.2

Compte-rendu du comité de vérification du 10 novembre 2020

Dépôt du compte-rendu du comité de vérification du 10 novembre 2020.

CA-210629-7.3

Compte-rendu du comité de vérification du 9 novembre 2021

Dépôt du compte-rendu du comité de vérification du 9 novembre 2021.

CLÔTURE

CA-210629-8.1

Parole aux membres du conseil d'administration

Isabelle Forcier souhaiterait que les travaux du comité du transport scolaire puissent être présentés aux membres du CA au cours de l'année 2021-2022.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 21 H 15.

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour ont été traités;

Il est proposé par Emmanuelle Vincent-Racicot, administrateur, et résolu :

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

La présidente

La secrétaire générale

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets